



53 impasse Louis Daguerre
16000 ANGOULEME
05 45 61 62 63

2 Av de Limoges – CS 60001
79044 NIORT Cedex 9

Groupama vous accompagne :

❖ Aujourd'hui : en facilitant votre installation :

Réductions tarifaires.

Démarche de prévention soutenue durablement.

Coup de pouce pour votre installation si vous êtes jeune fermier en offrant des garanties à votre propriétaire.

❖ Demain : en se mobilisant pour vous aider à construire votre avenir :

Une aide concrète pour maintenir l'activité de votre exploitation en cas de coup dur.

Des informations sur l'innovation et l'actualité de votre métier.

Une attention particulière lors d'une maternité si vous êtes jeune exploitante.

❖ Chaque jour : en étant à vos côtés:

Groupama : une équipe de professionnels, auprès desquels vous trouverez les réponses à vos besoins.

Des réductions tarifaires étendues à tous vos risques:

❖ A votre installation, Groupama vous propose :

Un allègement très important de vos cotisations d'assurance pendant 5 ans : 50 % la première année, 30 % la deuxième et la troisième, 20 % la quatrième et la cinquième année. Vous bénéficiez ainsi d'une couverture d'assurance optimale dès votre installation.

Des réductions s'appliquent aussi bien à vos assurances professionnelles que privées.

Pour vous aider à gérer la prévention de votre exploitation :

Nous vous offrons un bon d'achat de 150 euros à valoir sur votre prochaine commande d'articles utiles à votre sécurité, sur le catalogue de notre partenaire.

Nous vous aidons à trouver des solutions de prévention, lors de votre installation ou d'un nouveau projet.

Pour assurer la pérennité de votre entreprise en cas de coup dur (maladie ou accident) :

Nous vous doublons les indemnités journalières que vous avez souscrites, dans la limite de 60 jours par évènement, et pendant les deux premières années de votre installation.

Nous complétons le capital décès de 18 000 euros que vous avez souscrit, si le montant souscrit est de minimum 30 000 euros et pendant les 3 premières années de votre installation.

Pour vous accompagner dans votre vie familiale :

Nous doublons le forfait prévu lors d'une naissance sur votre contrat complémentaire Frais de Soins.